



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 26 septembre 2024
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 11 membres – 2 procurations – 13 votants

Administration Générale

467/2024 Validation des zones d'accélération des énergies renouvelables des communes du Val d'Argent

M. le Président expose :

Le déploiement massif des énergies renouvelables (EnR) est essentiel pour amplifier la lutte contre le dérèglement climatique et diminuer notre dépendance aux produits énergétiques importés qui représentent deux tiers de notre consommation énergétique.

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 entend concilier l'amélioration de l'acceptabilité locale avec l'accélération du déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et en minimisant l'artificialisation des sols.

L'ensemble des communes du Val d'Argent ont travaillé avec la Communauté de Communes pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR).

Chaque commune a concerté ses habitants afin de donner leurs avis sur les ZAENR.

Suite à la validation des ZAENR par délibération des communes (cf. annexe 6), la communauté de communes valide les ZAENR et leur cohérence au niveau EPCI. On distingue 4 types :

- Solaire Ombrières photovoltaïques
- Solaire Photovoltaïque en toiture
- Solaire Chaleur renouvelable bois
- Hydroélectricité

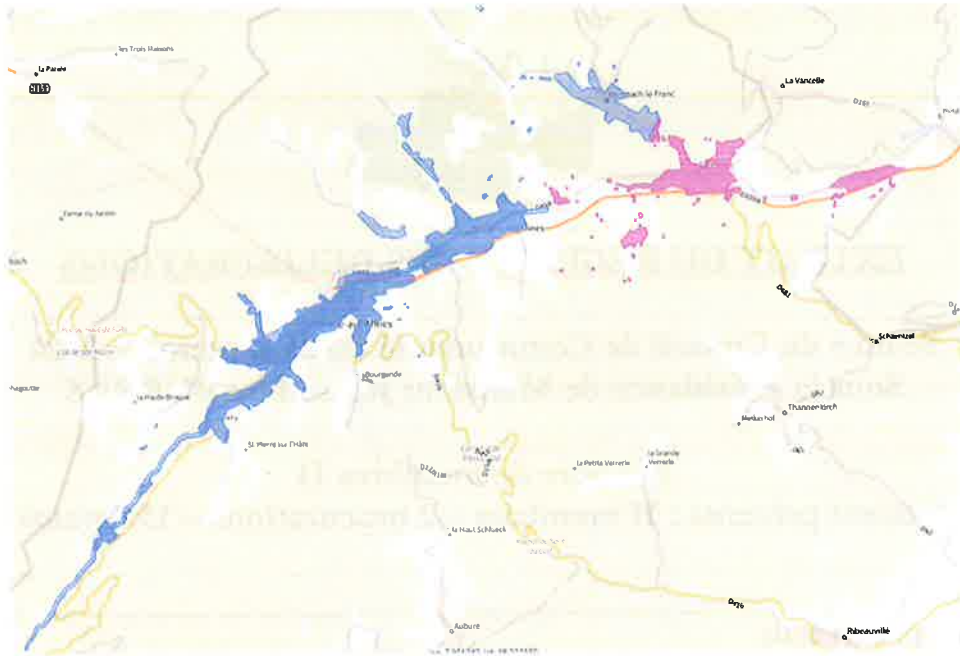


Figure 1 : extrait de la cartographie des ZAENR du Val d'Argent
bleue : ZA en cours de validation / rose : ZA Déposé

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré

APPROUVE les zones d'accélération des énergies renouvelables des communes du Val d'Argent

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Le secrétaire de séance,

Rémy VOINSON



Le Président,

Jean-Marc BURRUS